

# Le rapport d'activités

Mise à jour le 28 septembre  
2020

**Les services de Saint-Brieuc Agglomération réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur.**

C'est un **document de référence** qui donne une vision complète des actions conduites par l'agglomération, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI (Établissement public de coopération intercommunale)) de plus de 50 000 habitants, telle que Saint-Brieuc Armor Agglomération, ont l'obligation d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget. Depuis 2016, l'Agglomération de Saint-Brieuc a fait le choix de fusionner ce rapport de développement durable avec le rapport d'activité. En effet, **le développement durable fait maintenant partie intégrante de l'ensemble des politiques communautaires.**



*#Rapport d'activités*  
*05 octobre 2023*

## **Rapport d'activités et de développement durable 2022**

C'est un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites par...



Télécharger le fichier (7,9 Mo) - PDF